

Que fait l'école des données de nos enfants ?

Gilles Braun • Émilie Kerdelhué

Que fait l'école des données de nos enfants ?

30 questions que se posent
les parents, de la maternelle
à Parcoursup

DUNOD

Conception graphique de la couverture :
Pierre-André Gualino
Illustrations de couverture :
© ioat/Shutterstock
Mise en pages :
PCA

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :



Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70% de nos livres en France et 25% en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Dunod, 2023
11 rue Paul-Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN 978-2-10-084985-7

Table des matières

Introduction.....	13
-------------------	----

PARTIE 1

L'élève numérisé

1. Les données des élèves : nom, prénom et beaucoup d'autres.....	19
Les données à caractère personnel.....	19
Les données sensibles	23
Les données scolaires.....	26
L'anonymat	27
2. Le droit et les données scolaires des enfants.....	29
L'intérêt supérieur de l'enfant.....	29
L'enfant a des droits	30
Le consentement des enfants et les services numériques.....	31
Dans le maquis des bases légales.....	33
La circulation des données scolaires des enfants entre l'État et les collectivités	35

La transmission de données scolaires à des entreprises	36
3. Traitements, algorithmes, plateformes...	
De quoi parle-t-on exactement ?	37
Les traitements et leurs responsables.....	37
Les algorithmes.....	38
Les programmes et logiciels	38
Les applications.....	39
Les plateformes	39
Les systèmes d'information	40

PARTIE 2

Réponses aux 30 questions les plus courantes

4. La vie administrative de l'établissement scolaire.....	45
Q1. L'établissement peut-il demander la profession des parents dans les fiches à remplir en début d'année?	45
Q2. Les adresses postales et/ou mél des parents peuvent-elles être transmises aux associations de parents d'élèves?.....	50
Q3. Un fichier sur un tableur recensant les nom et prénom(s) des élèves de l'école et leurs demi-journées de présence/absence peut-il être créé?.....	50
Q4. Combien de temps les données personnelles de mon enfant sont-elles conservées?	51
Q5. Responsable légal d'un enfant, puis-je demander à disposer de toutes les données personnelles le concernant?.....	53

Q6. J'ai lu qu'un « registre des traitements » devait être tenu par le chef d'établissement du collègue de mon enfant ? De quoi s'agit-il ?	54
Q7. Peut-on demander aux familles si leur enfant suit un régime alimentaire particulier ? Doit-on préciser les allergies ou les interdits alimentaires de son enfant ?	55
Q8. Est-il normal que les informations concernant les revenus de la famille soient demandées dans le cadre de la procédure Parcoursup ?	56
Q9. Pour gérer l'entrée à la cantine, est-il possible d'utiliser des appareils de reconnaissance du contour de la main ?	57
Q10. L'établissement scolaire peut-il installer des caméras thermiques ou de vidéosurveillance ?	58
5. Les usages pédagogiques	61
Q11. Un professeur utilise un logiciel de questions/ réponses/évaluations qui propose des parcours personnalisés. Il a inscrit mon enfant. Est-ce autorisé si je ne donne pas mon accord ?	61
Q12. Le professeur de mon enfant utilise un réseau social dans le cadre d'une utilisation pédagogique ; le peut-il ?	63
Q13. Est-il possible d'utiliser les services offerts par les GAFAM pour des usages pédagogiques ?	64
Q14. Dans le cadre d'un cours ou d'un voyage scolaire, la classe réalise des photos, de courtes vidéos et des enregistrements audio qui seront mis en ligne sur le site internet de l'établissement ou sur une plateforme d'échange privée. Quelles précautions doivent être prises ?	66

Q15. Un enseignant a ouvert un compte nominatif à tous les élèves de la classe de mon enfant sur une plateforme de travail collaboratif qui permet d'envoyer des messages, de stocker des documents et de les échanger. Est-ce autorisé?	68
Q16. Comment mon enfant peut-il se connecter en toute sécurité aux multiples applications et ressources numériques scolaires?	68
Q17. Quelles sont les ressources pour sensibiliser mon enfant aux usages d'internet?	69
6. Les résultats scolaires de mon enfant	71
Q18. Les résultats de mon enfant à un examen (brevet, CAP, baccalauréat, BTS...) peuvent-ils être accessibles sur internet? Comment faire pour qu'ils ne soient pas publiés sur internet?	71
Q19. Puis-je m'opposer à la remontée vers le ministère des résultats de mon enfant aux évaluations nationales?	72
Q20. Combien de temps le livret scolaire de mon enfant sera-t-il accessible? Qui pourra le consulter?	73
Q21. Puis-je demander à un enseignant ou à un chef d'établissement de changer une note ou une appréciation de mon enfant?	74
7. La santé des enfants et la prise en charge des handicaps	77
Q22. Qui peut avoir accès aux données de santé de mon enfant?	77
Q23. L'école peut-elle demander le numéro de Sécurité sociale de mon enfant?	80

Q24. L'école peut-elle demander aux parents si les vaccins obligatoires de leurs enfants ont bien été réalisés? Qu'en est-il des autres vaccinations comme celle contre la Covid?	80
Q25. Quelles informations concernant le handicap de mon enfant l'école peut-elle demander?	81
Q26. Avant la participation de mon enfant à un voyage scolaire, quelles sont les informations à transmettre?	82
8. La communication avec les familles	87
Q27. L'échange de courriels entre les membres de la communauté éducative (élève/élève, professeur/parents, etc.) via une messagerie mise en œuvre par une école est-il considéré comme privé?.	87
Q28. Dois-je donner mon adresse mél à l'enseignant de mon enfant s'il la demande? Puis-je la lui transmettre pour communiquer avec lui?	88
Q29. WhatsApp peut-il être utilisé par l'école pour communiquer avec les familles?	89
Q30. En cas de cyberattaque de l'établissement, quelles sont les informations qui doivent m'être communiquées sur la diffusion éventuelle de données personnelles de mon enfant?	90

PARTIE 3

L'utilisation des données des élèves à l'école

9. Les applications qui accompagnent la scolarité des enfants.....	95
Les principales applications nationales.....	96
<i>Dès 3 ans, les enfants ont un identifiant : l'INE.....</i>	96

<i>ONDE et SIÈCLE</i>	98
<i>Le livret scolaire unique (LSU) et le livret scolaire numérique du lycée (LSL)</i>	100
<i>Affelnet</i>	101
<i>Les évaluations : EVA et ses grands cousins internationaux</i>	104
<i>RIO</i>	107
<i>Cyclades</i>	109
<i>Parcoursup</i>	111
<i>Et de nombreuses autres applications nationales</i>	115
Les applications du quotidien de l'école	116
<i>Les logiciels de vie scolaire</i>	116
<i>Les environnements (ou espaces) numériques de travail (ENT)</i>	117
<i>Les ressources numériques pédagogiques</i>	118
10. Affelnet et Parcoursup, comment ça matche?.....	123
Le fonctionnement d'Affelnet	123
<i>Principes généraux</i>	123
<i>Affelnet, une procédure en deux temps</i>	125
<i>Ressenti et critiques</i>	129
Le fonctionnement de Parcoursup	131
<i>Principes généraux</i>	131
<i>Une procédure à quatre temps</i>	132
<i>Ressenti et critiques</i>	141
Affelnet et Parcoursup, des relations étroites	148
11. C'est déjà demain.....	149
Valorisation <i>versus</i> protection	149
Le <i>big data</i> et l'analyse de l'apprentissage.....	150
La reconnaissance visuelle entre sécurité et libertés....	153
De la téléprésence aux métavers éducatifs	155
Les objets connectés : protéger ou surveiller?	157

TABLE DES MATIÈRES	11
Conclusion.....	161
Les principaux textes juridiques.....	163
Acronymes de l'Éducation nationale et du numérique....	173
Références bibliographiques et sites utiles	177
Notes	179

Introduction

En France, depuis 2019¹, l'instruction est obligatoire de 3 à 16 ans révolus et les jeunes de 16 à 18 ans ont le devoir de se former. Ce sont ainsi plus de 13 millions d'élèves, apprentis ou étudiants qui sont gérés par les ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, du Travail, de l'Agriculture (pour les lycées agricoles) et des Armées (qui ont la tutelle de quelques établissements).

Comme dans de nombreux domaines, le numérique a radicalement transformé le suivi administratif de ces jeunes au cours de leur scolarité. Affelnet et Parcoursup sont entrés dans le vocabulaire courant des familles ; ce sont aujourd'hui des procédures quasi incontournables. Mais combien sont celles et ceux qui connaissent les principes de base de leur fonctionnement respectif ? Et pourtant, ces plateformes² influencent considérablement l'avenir des enfants. Au-delà de l'angoisse des jeunes (et des parents) qui attendent leurs résultats d'affectation dans un établissement scolaire ou universitaire, elles transforment non seulement le système éducatif mais aussi, plus largement, la société française. Elles exercent une influence sur les choix des carrières, la mixité sociale, le coût des logements en fonction de leur proximité avec certains établissements, etc.

Ces deux plateformes emblématiques ne sont pas les seules qui participent au fonctionnement de l'Éducation

nationale. Il existe un ensemble de processus informatiques qui innervent tout le système éducatif : affectation dans un établissement scolaire, inscriptions aux examens (diplôme national du brevet, CAP, baccalauréat), demande de bourse, parcours de scolarisation adapté, déclaration de décrochage scolaire, orientation, etc. Par ailleurs, chaque jour, des logiciels de vie scolaire³ renseignent, enregistrent, stockent et transmettent des données relatives à la scolarité des élèves : emploi du temps, notes, appréciations, absences, retards, statut de demi-pension, sanctions éventuelles. Ce sont ainsi des milliers de données personnelles qui sont traitées au niveau de leur établissement scolaire ou de formation, certaines étant transmises au niveau académique (rectorat) ou national (ministère), voire aux collectivités territoriales ou à d'autres organismes.

Au-delà de l'administration de l'École, un nombre grandissant de services numériques sont utilisés dans un cadre pédagogique. La plupart s'appuie sur des données personnelles d'élèves et d'enseignants. Les innovations les plus récentes dans ce domaine reposent sur des technologies dites « d'intelligence artificielle » qui se distinguent par un usage massif de ces informations.

Cet ensemble de données administratives et pédagogiques collectées régulièrement constitue, pour chaque élève, un véritable « double numérique » qui le suit et grandit tout au long de son parcours scolaire.

Quelles sont exactement les données collectées pour chaque élève, sont-elles anonymisées, où sont-elles stockées, que deviennent-elles dans la durée, comment sont-elles utilisées par des logiciels et des plateformes, quels sont les droits des familles quant à leur utilisation, leur rectification, leur suppression ? Autant de questions auxquelles peu de parents savent répondre. Or ces processus organisent, rythment, voire dictent la vie de leurs enfants. Aussi, il paraît essentiel

que les parents puissent disposer d'éclairages sur ces sujets. C'est ce qui a motivé la rédaction de cet ouvrage qui poursuit l'ambition de sensibiliser les parents, et au-delà la communauté éducative⁴, à l'utilisation qui est faite des données personnelles des enfants.

Ce livre est structuré autour de trois parties. Dans la première, sont tout d'abord précisées quelques définitions et notions juridiques essentielles à la compréhension de l'univers des données scolaires « numérisées ». Dans la seconde partie, les auteurs s'appliquent à répondre aux principales questions que de nombreux parents se posent sur l'utilisation des données personnelles à l'école. Comme souvent derrière des sujets d'apparence technique, on découvrira que se cachent souvent d'autres questions qui sont d'ordre sociétal. Dans la troisième partie, sont décrites les principales plateformes qui suivent la scolarité des enfants et les traitements qu'elles opèrent sur leurs données. On s'attardera sur les deux plateformes piliers du système éducatif français, Affelnet et Parcoursup, pour en décrire le fonctionnement et en déduire quelques conseils à leurs usagers. On imaginera pour conclure cette partie ce que le futur pourrait nous réserver. En annexe, des compléments juridiques et des références bibliographiques permettront au lecteur qui le souhaite d'approfondir le sujet.

Certains passages de ce livre pourront paraître ardues au lecteur ; les auteurs s'en excusent par avance mais il leur a paru nécessaire de donner les informations techniques et juridiques sur le sujet. Toutefois, cet ouvrage peut se lire dans un ordre différent de celui proposé. Le lecteur ne doit pas hésiter à aller directement aux passages qui correspondent à ses attentes du moment, quitte à faire des allers-retours d'une partie à une autre de l'ouvrage afin de préciser tel ou tel point complexe.